

ORAGES SANS DESPOTISME

SE C D E F



EDITORIAL

DÉJÀ DIT !

Hélas, nous nous répétons et le temps passe. Je viens de relire avec rage et tristesse, les 28 numéros déjà parus de notre bulletin. Cette 29^{ème} édition s'inscrit dans leur lignée. Certes, il y a eu des avancées et la condamnation à 100% du SIAAP, des conseils généraux du 92 et du 94 en 2010, après neuf ans de procédure, n'est pas un mince résultat, mais pour autant nous sommes toujours en risque. Un article en pages intérieures nous remet en mémoire les inondations catastrophiques, voire mortelles, survenues ces derniers mois. Faudra-t-il attendre qu'un événement semblable survienne dans le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine pour qu'enfin des travaux soient entrepris?

Nous demandons qu'au moins dans l'immédiat et dans l'attente de travaux lourds, la gestion des installations existantes soit mieux coordonnée entre tous les « acteurs » de l'assainissement, établissements publics et collectivités territoriales, et que leurs consignes de fonctionnement passent instantanément de la protection de l'environnement (lutte anti-pollution du temps ordinaire) à celle des personnes et des biens (lutte anti-submersion) en cas de forte précipitation.

Nous demandons que les outils de mesure des débits soient suffisants et en état pour permettre les anticipations de réglage des « aiguillages » des flux.

Nous demandons que les travaux de rénovation des matériels de transfert des eaux atteints de vétusté, soient programmés de toute urgence en continu et non de façon épisodique.

Nous demandons d'avoir accès aux études en cours. Notre expérience d'usage et d'Histoire de notre territoire ne rivalise pas avec les connaissances des techniciens. Elle les complète.

Le Président

Dernière minute : la CAVB inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement (2013-2020) une participation de 2.000.000 € au financement du bassin du Parc de Moulin de Berny (source : rapport d'activité pour l'exercice 2011, communiqué le 28.11.2012).

VIGILANCE ORANGE

«Des pluies diluviennes se sont abattues...»

Combien de fois avons-nous entendu cette formule consacrée, aux infos du 20h ! En consultant « **inondations en France** » sur le web, nous sont brutalement revenues en mémoire toutes les inondations dévastatrices qui se sont multipliées à un rythme particulièrement soutenu cette année. Rappelons-nous seulement les catastrophes du second semestre pour faire court :

- le 27 juillet : sont touchés les départements de La Mayenne, de la Sarthe, du Maine-et-Loire (en Russie, les inondations font 171 morts à cette même période).
- en septembre : la Corse du Sud accuse 2 mois de précipitation en 48h. Plusieurs villes d'Alsace sont sérieusement inondées (alors que des pluies torrentielles affectent aussi la Grande Bretagne et l'Espagne où dix personnes meurent en Andalousie). Vient ensuite le tour de Dieppe.
- le mois d'octobre est encore plus dévastateur. Après la Côte d'Azur, c'est le Territoire de Belfort et le Jura, puis les Pays de Loire et la Région Centre qui subissent les intempéries. Le 20, Lourdes est sous les eaux. Le 27 deux étudiants perdent la vie sur le campus de l'université de Toulon, aspirés dans une canalisation sous pression.
- le mois de novembre n'est pas moins perturbé. Le 2 et le 3, le Nord, le Pas-de Calais sont à nouveau touchés sévèrement, départements déjà inondés le 7 mars. Le 6, c'est le tour du département de l'Ain. Le 20, Banyuls est sinistré. Dans la nuit du 22 au 23, il tombe 60mm d'eau sur Brest (en Italie au Sud, les pluies feront à cette date un mort et deux disparus). Le 26, des « pluies diluviennes » s'abattent sur l'Isère à Vienne et Péage de Roussillon et le 28 c'est la Saône-et-Loire qui est atteinte.

Est-ce assez pour nous convaincre du danger toujours présent ? Pas de panique, mais pas de tête sous l'aile non plus. Ne nous laissons pas endormir par des promesses dont les effets, comme l'horizon, reculent avec le temps qui toujours marche.

BASSINET LIBERTÉ-BERGONIÉ

Construit à l'économie et à la hâte après la submersion de 2001, le bassin Liberté-Bergonié qui jouxte la station de pompage, n'a eu aucune efficacité. Il aurait dû réduire les montées d'eau dans le secteur Jeanne d'Arc/Bergonié. Sa mauvaise conception l'a privé de cette fonction. A quelques reprises, un peu d'eau usée y a stagné ce qui explique la prolifération des mousses qui le tapissent et les mauvaises odeurs dégagées aux fortes chaleurs.

Après plusieurs demandes de nettoyage, le Conseil général nous répond : « **concernant le bassin à ciel ouvert de surverse du Paul Vaillant-Couturier, en amont de la station Liberté, un nettoyage haute pression, sera programmé en début d'année prochaine** ».

À suivre.

STATION DE POMPAGE « LIBERTÉ »

Annoncées pour une capacité de pompage de 4m³/s au total, les six pompes de la station « Liberté » ne pulsent plus aujourd'hui, tout au plus, que 2m³/s, en raison de leur vétusté et de l'ensablement permanent de leur bêche. Depuis des années, nous demandons la restructuration de ces équipements.

Le CG 94 nous répond : « *la DSEA suit actuellement en tant que Maître d'œuvre du SIAAP, une étude de rénovation de la station de pompage Liberté. L'étude de faisabilité technique de ces travaux et du changement de type de pompage est actuellement en cours depuis septembre 2012 jusqu'à fin février 2013. Suivra ensuite un marché pour des travaux en 2014-2015* ». Dont acte.

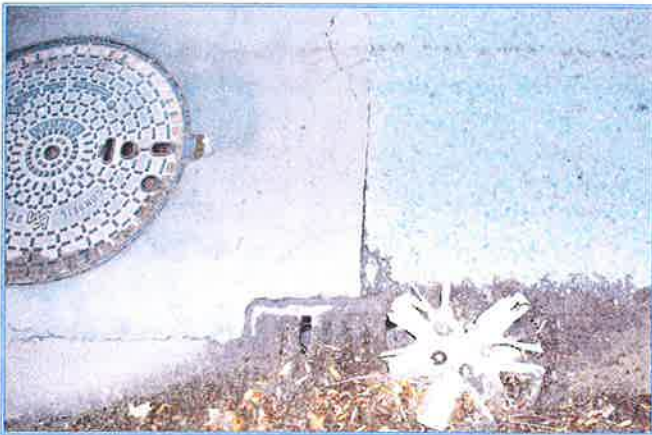
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 24 Janvier 2013 - 20h30

La salle polyvalente du Centre Henri Tellier, 18 rue Auguste Daix, nous accueillera comme tous les ans. M. Bridey, député-maire de Fresnes, nous apportera les dernières informations très attendues sur le financement du bassin du Parc du Moulin de Berny. Notre nombre sera la manifestation de notre détermination inchangée à voir aboutir nos justes demandes. Souvenez-vous : le 20 juin 2009, le Vice-président du CG 94 chargé de l'assainissement écrivait : « **lors de la réunion publique à Fresnes (le 5 mars 2009), Monsieur Ch. Favier, Président du CG, a dit toute la légitimité que votre association porte contre les conséquences des inondations dont vous êtes victimes** ». L'association, ce n'est pas son président et son bureau. Ce sont ses adhérents. Venez nombreux à l'AG du 24 Janvier avec vos voisins, adhérents ou non. En cas d'impossibilité majeure, vous donnerez votre pouvoir à une personne de confiance ou, en dernier ressort, l'adresserez au siège de l'association avant l'AG.

ILLUSION D'OPTIQUE

Regardez attentivement la photo ci-dessous



Nous sommes avenue de la Division Leclerc (RD 186) entre les carrefours H.Barbusse et de la Déportation – voie montante.

Vous voyez une plaque d'égout, mais à côté, dans le caniveau ? Cherchez bien... C'est un avaloir, oui, un avaloir placé là pour absorber l'eau de ruissellement de la chaussée ! Mais soyez rassurés, le Président du Conseil général nous a écrit le 10 novembre 2011 : *« quoique la salubrité ne relève pas de la compétence du département, mes services techniques sont mandatés pour effectuer l'entretien de la RD 186 deux fois par an. Nous vous invitons à vous rapprocher de la ville qui a la compétence de la propriété de son territoire ! »*

La commune de Fresnes ne partageant pas la conception départementale sur la répartition des tâches, beaucoup d'eau aura coulé, non sous les ponts, mais sur les avaloirs colmatés, avant de pouvoir s'engouffrer normalement dans la canalisation prévue pour l'évacuer !

RAPPEL DE QUELQUES SIGLES :

- **SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.** (Il épure les eaux usées de 8,5 millions d'habitants)
- **DSEA : Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Conseil Général du Val-de-Marne.**
- **OIN : Opération d'Intérêt National**
- **EPPS : Etablissement Public Paris-Saclay**

D'ÉGOUTS ET D'ÉCOULEMENT

Le revêtement d'une partie importante de la chaussée du boulevard Pasteur a été remis en état courant novembre. Chacun se réjouira de cette réfection.

Néanmoins quand ces rehaussements de la chaussée finissent par obstruer les bouches d'égout, on s'interroge. La photo ci-dessous est celles de l'avaloir situé sur le boulevard Pasteur à proximité de la rue Emile Roux, lieu de forte submersion en juillet 2010.



Y aurait-il un défaut de coordination, entre le service chargé de l'état des voies départementales et celui de l'assainissement ? Personne du service technique de Fresnes ne s'est-il aperçu de cette anomalie ? Il eut suffi de ménager une légère déclivité du revêtement bitumineux devant la bouche d'égout pour lui redonner une ouverture normale. Encore fallait-il y penser et le voir. Mais il est vrai, à chacun sa compétence !

RUBRIQUE DU BULLETIN

Bulletin d'Information local - édité par SECDEF

14 Rue du Professeur Bergonié

94260 - FRESNES

Tél/Fax : 01 46 60 12 41

Email : secdef@orange.fr

Directeur de publication : Bureau de l'Association

Rédaction : M. Véret, M. L. Roger

Maquette : Cleide Véret

Adhésion à l'association : 10 € par an et par famille

LA DEMOCRATIE

dans le Val-de-Marne

« La démocratie est avant tout un droit : celui de chaque habitant citoyen et usager des services publics départementaux à participer aux affaires publiques. Pas de démocratie sans droits reconnus et exercés »

Cette déclaration liminaire au livret édité par le département en mars 2009 intitulé : « **droits et lois pour la participation des citoyens et usagers** » est de la plume de M. Favier, Président du Conseil Général.

Quel est le champ d'exercice de ce droit ?

Réponse :

- « l'accès à l'**information**, préalable indispensable à toute participation ».
- « le droit de **communication** des documents administratifs »
- « les **concertations** et consultations locales ».

Qu'entend-on par « documents administratifs » ?

Réponse : « les documents élaborés ou détenus par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées de la gestion d'un service public, dans le cadre de leur mission de service public ; constituent de tels documents notamment les **dossiers, rapports, études, comptes-rendus, procès-verbaux**.

Alors, pourquoi essayons-nous des refus obstinés lorsque nous demandons pendant des mois aux collectivités territoriales et établissements publics des rapports, études, comptes rendus et procès verbaux de réunions auxquelles nous ne sommes évidemment pas conviés. Cherchez l'erreur.

La concertation avec les citoyens, oui, bien sûr, mais avec modération ! Le silence est d'or !

Vœux

A l'approche de Noël, fête d'Amour, de Paix et de Partage, que toutes nos familles trouvent des motifs de vraie joie malgré les difficultés de tous ordres dans lesquelles trop de personnes humaines se débattent ou s'enlisent. Belle et lumineuse année 2013, les pieds au sec !

GESTION DES EAUX PLUVIALES DE L'OIN DE SACLAY

Plusieurs d'entre nous se sont, à juste titre, inquiétés des conséquences dommageables possibles de l'implantation sur le plateau de Saclay de zones urbaines, quelle qu'en soit la destination : universités, centres de recherche, industries, habitations... Toute imperméabilisation nouvelle aggrave le ruissellement des eaux pluviales et chacun pense, bien entendu, aux effets sur la vallée de la Bièvre.

SECDEF a participé à la Commission de pilotage sur l'eau et rappelé qu'aucune aggravation n'était acceptable dans le régime des eaux de la Bièvre. Le document de synthèse de l'EPPS sur cette question reçu cette semaine confirme la prise en compte de cet objectif. En voici trois passages significatifs :

*« Le principe général fixé par l'étude globale est celui d'une gestion des eaux pluviales sur le plateau de Saclay afin de **contribuer activement à la maîtrise du risque d'inondation dans les vallées**»*

*« Il ne s'agit pas simplement d'effacer l'impact des nouveaux aménagements, mais de **contribuer à la réduction du risque dans les vallées en allant au-delà des exigences réglementaires**».*

*« A l'échelle des secteurs qui seront urbanisés, la gestion des eaux pluviales doit être compatible avec les règles très strictes édictées par les syndicats compétents. Elle permet de garantir un **rejet quasi-nul de ces secteurs vers les vallées** lors d'un événement pluvieux de référence (60mm en 2 heures, ce qui équivaut à une pluie dite centennale), ce qui constitue une avancée majeure par rapport à l'état actuel». Effectivement, actuellement, si une forte pluie tombe sur le plateau, une bonne partie des eaux arrive brutalement dans la Bièvre en raison des graves détériorations des rigoles destinées depuis le XVIIème siècle, à les canaliser vers l'Etang Vieux.*

On ne peut que se réjouir de ces dispositions comme d'ailleurs de l'excellent accueil toujours réservé à nos observations par l'équipe compétente et chaleureuse de l'EPPS, soucieuse d'une réelle solidarité entre l'amont et l'aval.